



2016-09-116-DR/AG

nomenclature: 9.1.1

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué 'landespublic' (ALPI)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

OBJET: CONVENTION RELATIVE A LA TRANSMISSION DES DONNEES D'ETAT CIVIL

L'an deux mille seize, le quinze septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE

Arrivée de M. GARANS au point n°2016-09-102-DGS

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES
M. CLAVERIE	procuration à	Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE: Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

30 à partir du point n°2016-09-102-DGS

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 32

33 à partir du point n°2016-09-102-DGS

**2016-09-116-DR/AG - CONVENTION RELATIVE À LA TRANSMISSION DES DONNÉES D'ÉTAT CIVIL**

Monsieur le Maire rappelle que l'INSEE est chargé de la tenue du Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) qui est quotidiennement mis à jour grâce aux bulletins statistiques de l'état civil établis et adressés à l'INSEE par les communes.

Par ailleurs, l'INSEE est également en charge de la tenue d'un fichier général des électeurs et électrices afin de contrôler les inscriptions sur les listes électorales, sur la base des avis transmis par les communes.

Afin d'améliorer ces échanges, Monsieur le Maire propose au Conseil la signature d'une convention avec l'INSEE, permettant la transmission dématérialisée des données électorales et d'état civil.

Pour effectuer cette transmission, la commune utilisera le système de dépôt de fichier intégré (SDFI), application INSEE directement installée dans le logiciel métier utilisé par la commune et qui permet ainsi le transfert de fichiers au format normalisé sans passer par une passerelle intermédiaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le projet de convention,

DELIBERE

APPROUVE la signature d'une convention avec l'INSEE pour la transmission dématérialisée des données électorales et d'état civil

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document y afférant

Vote: 33

Pour: 33

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 16 septembre 2016

Le Maire

